

DGOS

Direction générale
de l'offre de soins

**Guide d'élaboration
TAC et COMPT'EX**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Sommaire

1. PREAMBULE	4
1.1. DEPLOYER LES OUTILS DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE HOSPITALIERE DANS LES ETABLISSEMENTS.....	4
1.2. LIMITES DU MODELE	5
2. PHASE 1 : CREATION DE LA BCA	6
2.1. LES DONNEES ATTENDUES	6
2.1.1. <i>Données nationales</i>	12
3. PHASE 2 : PRODUIRE LE TABLEAU ANALYTIQUE COMMUN	13
3.1. RAPPEL DE LA DEFINITION DU TAC	13
3.2. LES DONNEES NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION DU TAC.....	13
3.3. LES DIFFERENTES ETAPES DE CONSTITUTION DU TAC	14
3.3.1. <i>Reprise de la Balance Comptable Analytique</i>	14
3.3.2. <i>Création de la Balance Comptable Retraitée</i>	15
3.3.3. <i>Le TAC</i>	18
4. PHASE 3 : PRODUIRE LES COUTS DIRECTS DE LA BASE D'ANGERS	19
4.1. PRODUCTION DU TABLEAU D'AIDE AU REMPLISSAGE DES COUTS DIRECTS DE LA BASE D'ANGERS (BDA)	19
5. PHASE 4 : PRODUIRE LES COMPTES D'EXPLOITATION PAR POLE	21
5.1. RAPPEL DE LA DEFINITION DES COMPTES D'EXPLOITATION PAR POLE	21
5.2. LES DONNEES NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION DES COMPT'EX	21
5.3. PROCEDURE DE CONSTRUCTION DU COMPT'EX	25
5.3.1. <i>Création de la BCE</i>	25
5.3.2. <i>L'import des clés de répartition</i>	27
5.4. LA BCC, LE COMPT'EX, LES SIG	31

Avis aux lecteurs

Le support Excel mis à disposition avec ce mode d'emploi a été conçu pour permettre aux établissements de santé, d'appréhender les principaux concepts de la comptabilité analytique hospitalière. N'étant pas un logiciel et n'ayant pas cette vocation, il devrait plutôt inciter une fois les mécanismes de base assimilés, à rechercher sur le marché concurrentiel de véritables solutions logicielles puissantes et robustes afin de poursuivre le renforcement des compétences en gestion.

Préambule

1.1. Déployer les outils de la Comptabilité Analytique Hospitalière dans les établissements

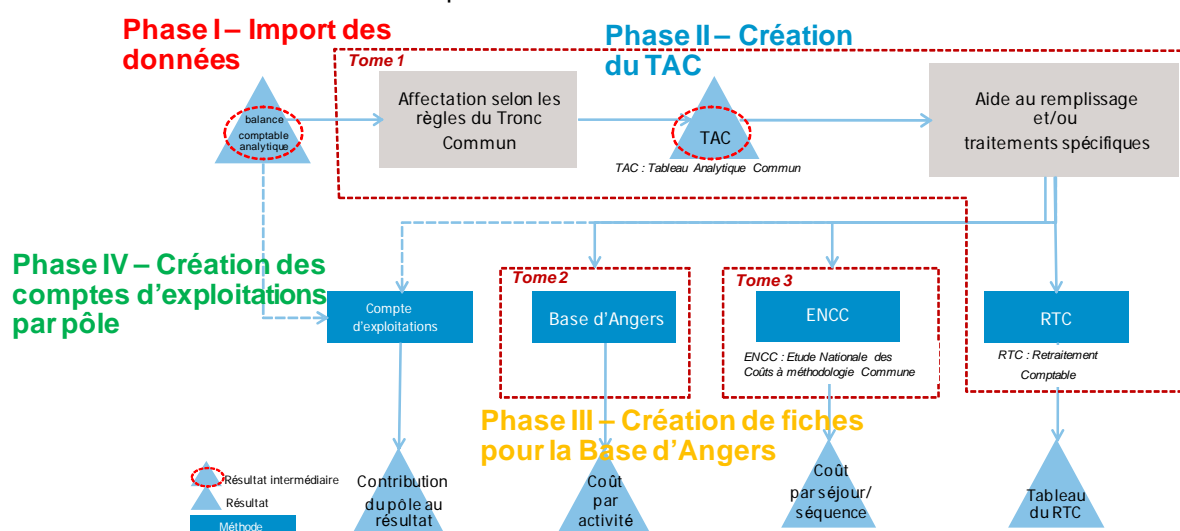
Le guide méthodologique de la Comptabilité Analytique Hospitalière (CAH), tome 1¹, harmonise les règles et méthodes des principaux outils : RTC, Base d'Angers, ENCC, comptes de résultats analytiques...

Ainsi les établissements de santé doivent construire le « tronc commun analytique », matérialisé par le Tableau Analytique Commun (TAC). Le TAC constitue l'un des fondements de la comptabilité analytique hospitalière. Il se définit de la manière suivante : c'est la résultante des règles d'affectation du tronc commun appliquées à la Balance Comptable Analytique (BCA) de l'établissement.

Concrètement, le TAC se présente sous la forme d'un tableau comprenant :

- En colonne, les sections d'analyse issues de l'arbre analytique
- En ligne, les comptes issus du Plan Comptable Simplifié (PCS)

Le schéma suivant met l'accent sur la place centrale du TAC dans l'élaboration des outils.



Ce présent guide est le mode d'emploi de l'outil de test développé sous format Excel pour réaliser des exercices pratiques relatifs à la construction des tableaux analytiques de coûts. Il est fourni avec une base de données complète et constitue un exemple type. Cette base de données peut être remplacée par une base de données d'établissement de taille moyenne tout au plus, qui devra respecter certains critères déclinés tout au long de cet ouvrage.

NB/ Pour modifier les données il faut effectuer une « remise à zéro » après avoir activé les macros : bouton « RàZ » au menu de chaque phase.

L'outil test XL est construit sur 4 fichiers correspondant à 4 phases, interconnectées entre elles :

1. **Phase 1 : Création de la BCA** réalisée après avoir importé les données de l'établissement : Fichier Commun de Structure, Balance comptable initiale ;
2. **Phase 2 : Création du Tableau Analytique Commun** à partir de la BCA (données de l'établissement) et des règles et référentiels définis dans le guide de la CAH ;

¹ Le guide est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/sts_20110009_0001_p000.pdf

3. **Phase 3 : Création d'un tableau d'aide au remplissage des fiches de coûts de production par activité de la Base d'Angers** à partir de la BCA et du TAC ;
4. **Phase 4 : Création des Comptes d'Exploitation par Pôle (COMPT'EX)** à partir de la BCA, du TAC et des informations relatives aux clefs de ventilation consommées.

Chaque fichier propose à l'ouverture, un menu qui récapitule les étapes successives à franchir pour construire les tableaux de couts:

1. Phase 1 : Phase1_import_données.xls
2. Phase 2 : Phase2_tableau_analytique_commun.xls
3. Phase 3 : Phase3_base_d_angers.xls
4. Phase 4 : Phase4_Compt'Ex.xls

Ces 4 fichiers doivent être enregistrés dans un seul et même dossier de votre disque dur!
Attention : ils ne doivent pas être renommés.

Ce guide présente en les illustrant, les actions à réaliser pour faciliter la prise en main de l'outil test XL.

1.2. Limites du modèle



Le modèle Excel présenté permet de produire les principaux tableaux suivants : **TAC, aide au remplissage des Fiches de la Base d'Angers et COMPT'EX.**

Il vous appartient de fiabiliser en amont la qualité des données importées, le modèle ne vérifiant :

- Ni la bonne application des règles de structuration du Fichier Commun de Structure,
- Ni la bonne application des règles comptables en vigueur,
- Ni la pertinence, ni la justesse, ni l'exhaustivité des affectations analytiques de vos charges et de vos produits.

Néanmoins les contrôles opérés par le calculateur, avant de construire le TAC, permettent de vérifier la conformité des affectations analytiques par rapport aux règles d'affectations du PCS.

Dans le processus de construction des outils, **certains contrôles sont réalisés et des ajustements manuels proposés.** Ils sont généralement spécifiés dans ce document par le logo suivant :



La barre d'outils ci-dessous est présente sur chacun des onglets (haut à gauche de la feuille).




- **Menu** : A tout moment, il est possible de revenir au menu via le bouton Menu
- **Assistant** : Les messages de l'assistant sont accessibles à partir du bouton ci-dessus.
- **Effacer** : Ce bouton permet d'effacer les données saisies sur l'onglet en cours pour recommencer
- **Valider** : **Ce bouton permet, à la fin de chaque étape, de déclencher les contrôles de cohérence et passer à l'étape suivante.**

Il est vivement recommandé de sauvegarder régulièrement le fichier, en conservant impérativement le même nom et le même dossier.

Avant utilisation de l'outil, vérifier que les macros sont activées sous Excel ou accepter leur activation sinon.

2. Phase 1 : Création de la BCA

Pour cette étape il faut ouvrir le fichier Phase1_import_données.xls. On accède alors au menu suivant, après avoir activé les macros :



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

Le kit de comptabilité analytique hospitalière est composé de plusieurs outils Excel :

- Phase 1 : import des données
- Phase 2 : réalisation du TAC
- Phase 3 : vers la Base d'Angers
- Phase 4 : compte d'exploitation

MENU GENERAL DU KIT DE COMPTABILITE ANALYTIQUE HOSPITALIERE

La barre d'outils ci-dessous est présente sur chaque onglet :



Menu Assistant Effacer Valider

Elle vous permettra de valider chacune des étapes jusqu'à la génération de la balance comptable analytique. Cette dernière servira ensuite de base à l'alimentation du TAC et donc aux différents outils de la comptabilité analytique hospitalière.

Phase 1 - Import des données de l'établissement

étape 1 :Importer/afficher le FICOM→

étape 2 :Importer/afficher la balance→

étape 3 :Réaliser des ajustements→


étape 4 :Valider les liens Balance / PCS→

Afficher la BCI

Afficher la BCA

Effacer toutes les données de la phase 1 :R.à.Z.

Outil conceptualisé et réalisé par Vincent Bédoucha, pour le compte de la Direction Générale de l'Offre de Soins



Cette oeuvre est mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041 USA.

Cette phase se déroule en 4 étapes et permet de construire la Balance Comptable Analytique.

2.1. Les données attendues

L'établissement doit fournir en données d'entrée deux tables et réaliser des ajustements :

- Etape 1 : Importer le Fichier Commun de Structure (FICOM)
- Etape 2 : Importer la Balance Comptable par UF
- Etape 3 : Réaliser des ajustements (corriger des erreurs d'affectation, opérer des retraitements dans la balance importée)
- Etape 4 : Valider la table de correspondance entre les comptes de l'établissement et les comptes du PCS (défini pages 23 & 50 du guide méthodologique de la CAH).

PHASE 1 étape 1 : Importer/afficher le FICOM

Cliquer sur le bouton: « Importer/afficher le FICOM ».

Importer/afficher le FICOM

Le fichier commun de structure (FICOM) est une description unique, commune et actualisée du découpage analytique de l'établissement de santé (entité juridique). Tous les secteurs

doivent être inclus dans ce découpage qui couvre toutes les activités de l'établissement (médicales, soignantes, médico-techniques, administratives et logistiques).

Ce fichier comprend à minima, trois axes de découpage distincts :

- Un découpage « juridique » ou de « responsabilité » : entité juridique, Code FINESS et SIRET, **unité fonctionnelle (UF), pôles** ;
- Un découpage médical utilisé pour le PMSI intégrant les UM ;
- Un découpage analytique : **Sections d'Analyses**, comptes, ... ;

Le FICOM comprend aussi :

- Un découpage géographique : unités de soins, chambres, lits ;

La bonne articulation entre ces différents découpages est essentielle.

Le FICOM à importer doit impérativement être présenté sous le format Excel ci-dessous :


Fichier Commun de Structure									
LETRE_BDG	NUM_UF	LIBELLE_UNITE FONCTIONNELLE	NUM_UM	NUM_SA	NUM_P	LIBELLE_POLE	NUM_CA	LIBELLE_CENTRE D'ACTIVITE	
H	900	Frais généraux de gestion		931.113.3	7	administration	700	administration generale	
H	901	Transports des malades		931.172	7	administration	708	transport des patients	
H	902	Pool Personnel de Remplacement		931.123.01	7	administration	701	administration des ressources humaines	
H	903	Promotion Professionnelle		931.121.14	7	administration	701	administration des ressources humaines	
H	904	Aides soignants formation		931.123.02	7	administration	701	administration des ressources humaines	
H	906	Congé formation ANFH		931.121.13	7	administration	701	administration des ressources humaines	
H	907	Elèves inf. dans les services		931.123.03	7	administration	701	administration des ressources humaines	
H	912	Représentants du personnel		931.121.22	7	administration	701	administration des ressources humaines	
H	914	EFS		936.115	6	médico-technique	600	pharmacie	
H	917	Cultes		931.134.2	7	administration	703	accueil & gestion des patients	

On retrouve la lettre budgétaire (colonne C), le numéro d'Unité Fonctionnelle (colonne D), le libellé de l'unité fonctionnelle (colonne E), le numéro d'Unité Médicale (colonne F), le numéro de la section d'analyse (colonne G), le numéro du pôle (colonne H), le libellé du pôle (colonne I), le numéro du centre d'activité et son libellé (colonnes J et K) pour un niveau de granularité pouvant aller au niveau du service.



Il est nécessaire d'établir ce fichier selon le format suivant : colonnes C à K. L'import est manuel, il s'effectue par un simple « Copier/Coller valeurs » de votre fichier ou de vos données en respectant l'ordre des colonnes du modèle. Certaines données sont proposées à titre d'information. D'autres sont indispensables pour produire les différents tableaux de CAH : **UF** ; **SA** ; **POLE**. Un appariement de qualité entre ces données est indispensable.

Ce fichier sera utilisé pour reclasser les comptes de la balance comptable par UF selon les sections d'analyses de l'arbre analytique en vigueur à compter de 2012 (numéros de SA en 93)

Une fois l'import du FICOM réalisé, il faut cliquer sur le bouton  Valider.

Contrôle et correction,

Un contrôle des SA du FICOM avec celles de l'arbre analytique en vigueur est effectué. Si des SA ne sont pas conformes vous devrez les corriger dans le tableau suivant (cf. modèle de tableau ci-dessous).


UF RATTACHEES A DES SECTIONS D'ANALYSE NON PRESENTES DANS L'ARBRE ANALYTIQUE OFFICIEL

NUM_UF	LIBELLE_UNITE FONCTIONNELLE	SA_erreur	SA_corrige

Procédure de correction :

Pour chaque UF de cette liste, précisez dans la cellule de droite (colonne X) la section d'analyse à substituer à la précédente

A la fin de cette procédure, validez le nouveau rattachement en cliquant sur le bouton d'actualisation ci-dessous :



- Si ce tableau s'affiche, il faut :
- 1- Compléter la colonne SA_corrige (colonne X) des SA conformes, les autres colonnes sont pré-remplies. Il convient de s'assurer que le code de la SA est conforme au dernier arbre analytique.
 - 2- Ensuite valider la saisie en cliquant sur le bouton prévu (cf. texte à droite du tableau).

Lorsque toutes les erreurs relevées sont corrigées, on peut passer à l'étape suivante : import de la Balance Comptable par UF.

Phase 1 étape 2 : Importer la Balance Comptable par UF

Importer/afficher la balance

Cliquer sur le bouton: « Importer/afficher la balance » dans le menu. Cette étape est aussi accessible automatiquement, après avoir validé le tableau précédent.

La balance comptable par UF reprend les données saisies dans les comptes de l'établissement sur la période étudiée. On obtient une ligne à chaque croisement Compte / UF (avoir plusieurs lignes pour un même croisement compte/UF n'est pas bloquant mais contribue à alourdir la base de données importée et à augmenter les temps de calcul des étapes suivantes).

Tous les comptes de résultat doivent être importés dans le même tableau : compte de résultat principal et comptes de résultat annexes.



La balance par UF doit être importée selon le format Excel ci-dessous. L'import est manuel, il s'effectue par un simple « Copier/Coller valeurs » de votre fichier qui ne comporte pas de ligne vide.

Balance comptable par unité fonctionnelle

NUM_CPT	LIBELLE_COMPTE	NUM_UF	MONTANT
A63512	taxes foncieres	9600	668,00
B60611	eau et assainissement	9010	9 358,70
B60612	energie et electricite	9010	15 518,25
B60613	chauffage	9010	43 498,13
B606262	petit materiel hotelier	9010	220,29
B606263	linge et habillement	9010	1 904,44

Les entêtes de colonnes sont les suivantes et les **champs doivent impérativement respecter les indications suivantes :**

- **NUM_CPT** (colonne C): Il s'agit du numéro de compte utilisé par l'établissement, incluant la lettre budgétaire (A, B, H etc.) en préfixe du compte comptable

Cette procédure de contrôle répertorie l'ensemble des UF présentes dans la balance (ou le FICOM), mais absentes du FICOM importé (ou de la balance). Il suffit alors de remplir la colonne UF_SUBSTITUTION pour corriger la balance comptable ou le FICOM, en veillant à respecter l'équilibre comptable, les autres colonnes sont automatiquement pré-remplies. Si vous ne souhaitez pas renseigner d'UF de substitution, il faut intégrer cette UF directement dans le FICOM et revalider l'étape 1.

Pour intégrer ces corrections et passer à l'étape suivante il convient de cliquer sur le bouton d'actualisation proposé.

La balance par UF permet de produire la BCA : correspondance des « comptes établissement par UF » en « comptes PCS par SA ».

Phase 1 étape 3 : Ajustements

Réaliser des ajustements

Cliquer sur le bouton ci-dessus : « Réaliser des ajustements » dans le menu. Cette étape est accessible automatiquement après avoir validé le tableau précédent.

Cette table permet à l'utilisateur d'effectuer des retraitements manuels en lien avec la gestion interne de l'établissement. Il s'agit de réaliser des virements de comptes équilibrés ou des changements d'affectation d'UF.

Pour cette étape il est vivement conseillé de travailler à partir d'une base papier récapitulatif tous les retraitements nécessaires. Ces retraitements seront issus des analyses, enquêtes audits, redressements réalisés sur la période et dont vous aurez eu connaissance.

Ajuster les affectations comptables par UF de la balance importée

virement de compte à compte | virement d'UF à UF | virement compte & UF

UF concernée :
[] libellé de l'UF

A partir du compte :
[] libellé du compte d'origine

Vers le compte :
[] libellé du compte de destination

Montant du virement :
[] Euros [maxi = €]

valider le virement

Fermer cet assistant | supprimer les ajustements | Générer la BCI

Il suffit alors de remplir les champs du masque précédent, après avoir choisi l'onglet de l'assistant concernant le type de virement à réaliser.

L'ensemble des virements réalisés est ensuite présenté dans le tableau illustré ci-dessous:

Ajustements Comptables

NUM_CPT	LIBELLE_COMPTE	NUM_UF	MONTANT
H60211	spec pharm avec amm non ment art162 22 7	2606	- 6 000,00
H61117	hospitalisations a l exterieur	2606	6 000,00

Exemple: changement d'imputation de 6000€ du compte H60211 (montant exprimé en négatif) vers le compte H61117 au sein d'une même UF. Le même traitement peut être appliqué pour changer l'imputation d'une UF vers une autre UF d'un même compte, ou pour réaliser un virement de compte et d'UF vers un autre compte et une autre UF.

Une fois ces ajustements réalisés, on valide pour passer à l'étape suivante.



La balance par UF importée, enrichie des ajustements comptables éventuels, constitue la balance comptable initiale (BCI) qui servira à élaborer le TAC.

Si tous les comptes utilisés par l'établissement correspondent parfaitement au PCS, on passe à l'étape 5 pour générer la Balance Comptable Analytique. Sinon, l'étape suivante est requise.

Phase 1 étape 4 : Le Plan Comptable de l'Établissement

Valider les liens Balance / PCS

Cette étape débute en cliquant sur le bouton: « Valider les liens Balance / PCS » dans le MENU; elle s'affiche aussi après validation de la table précédente.

Les comptes du PCS sont les comptes de charges de titre I, titre II, titre III et titre IV et de recettes de titre I à III du compte de résultat principal des EPS (avec quelques comptes spécifiques pour les établissements qui participent à l'ENC).

Le PCS peut être adapté par l'établissement afin de réaliser l'affectation des charges et des produits déductibles pour ses comptes de résultat annexes.

Il peut aussi être utilisé par les établissements de santé privés sous réserves que les spécificités de fonctionnement soient prises en considération : notamment le traitement des honoraires, la diversité des structures juridiques, l'activité libérale et les actes réalisés à l'extérieur.

Si la nomenclature comptable utilisée par l'établissement ne correspond pas à celle du PCS, les comptes sans correspondance (avec les comptes du PCS) seront isolés dans le tableau ci-dessous, pour correction.



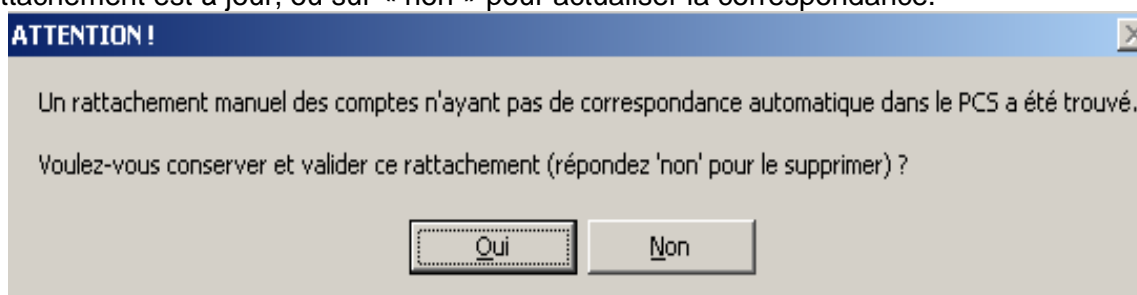
Les comptes en écart apparaissent dans la colonne A. La dernière colonne, colonne C, doit être renseignée pour permettre le rattachement (manuel) du compte à un compte du PCS. Le PCS est fourni à titre indicatif dans l'outil- cf. onglets PCS_Charges et PCS_Produits

Comptes de l'établissement sans correspondance dans le PCS

Comptes sans correspondance	libelle du compte	Rattachement PCS
B68111	immobilisations incorporelles	681118
B681125	dot amort materiel et outillage	6811251
C60625	fournitures de bureau et informatiques	606251
C61352	location equipements	613252
C615618	maintenance informatique autre	615254
C61568	maintenance autres	615268
C68111	immobilisations incorporelles	681118

Une fois ce tableau complété, il suffit de **valider** pour générer la Balance Comptable Analytique nécessaire pour la construction du TAC.

Le message suivant de confirmation peut s'afficher, il faut cliquer sur « Oui » si la liste de rattachement est à jour, ou sur « non » pour actualiser la correspondance.



2.1.1. Données nationales

Le modèle présenté intègre les règles d'affectation analytique des comptes qui sont issues du guide de la CAH paru au BOS 2011/9bis.

Ces règles sont utilisées pour « standardiser » la balance comptable de l'établissement (croisement des comptes du plan comptable général avec les UF), et obtenir *in fine* une balance comptable :

- reprenant les comptes du PCS,
- reprenant les Sections d'Analyse (SA) de l'arbre analytique (à partir de la correspondance fournie par le FICOM entre UF, SA et pôles).

Ainsi le TAC est construit à partir de la BCA, en appliquant tous les retraitements exigés par le Guide de la CAH.

L'Arbre Analytique est également proposé à titre indicatif.

3. Phase 2 : Produire le Tableau Analytique Commun

3.1. Rappel de la définition du TAC

Le Tableau Analytique Commun (TAC) est l'état qui résulte de l'application, à la Balance Comptable Analytique (BCA), des règles d'affectation des charges et des produits du plan comptable simplifié (PCS), sur chacune des sections d'analyse (SA).

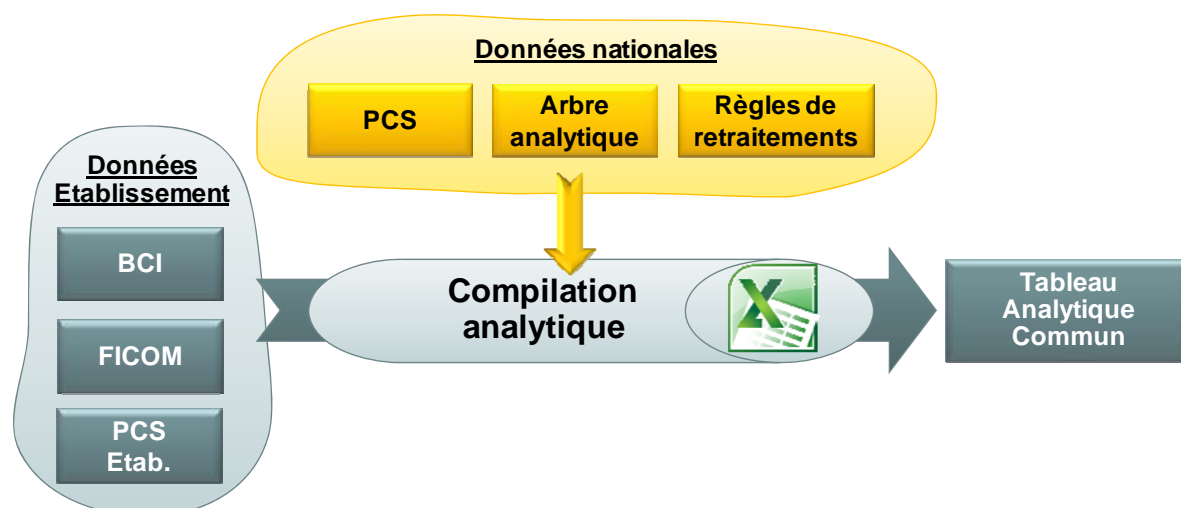
Pour arriver à construire le TAC, il est nécessaire de disposer d'une Balance Comptable Initiale (BCI) détaillée, exhaustive (comptes de résultat H et annexes), respectant les règles comptables en vigueur et fournissant une image fidèle et sincère des montants imputés sur chaque compte et sur chaque UF.

La BCI de l'établissement, est d'abord transposée en BCA, puis en Balance Comptable Retraité (BCR) avant de permettre la construction du TAC. Le schéma suivant donne une vision d'ensemble des étapes du modèle :



3.2. Les données nécessaires à la construction du TAC

Le modèle Excel fonctionne de la manière suivante :



TAC = mise en forme de la BCR



BCA = BCI après intégration des données du **FICOM** (pour substituer les SA aux UF) et de la **correspondance entre les comptes établissement et le PCS**

BCR = BCA après retraitements issus des règles du tronc commun de la CAH

A la fin de la phase 1, la Balance Comptable Analytique (BCA) est construite. En validant les retraitements issus du guide de la CAH en phase 2, l'utilisateur va construire la BCR, nécessaire à la construction du TAC.

3.3. Les différentes étapes de constitution du TAC

3.3.1. Reprise de la Balance Comptable Analytique

La BCA a été créée à l'issue de la Phase 1. Il faut ensuite ouvrir le fichier Phase2_tableau_analytique_commun.xls pour accéder à la phase 2 de production du TAC. Sous certaines versions d'Excel, il peut vous être proposé une ouverture automatique de la phase 2 à l'issue de la phase 1.

A l'ouverture du fichier de la phase 2, le menu suivant est proposé après avoir activé les macros :

MENU GENERAL DU KIT DE COMPTABILITE ANALYTIQUE HOSPITALIERE

La barre d'outils ci-dessous est présente sur chaque onglet :

Elle vous permettra de valider chacune des étapes jusqu'à la génération du TAC - tableau analytique commun. Ce TAC pourra servir par la suite à faciliter l'alimentation des divers outils de comptabilité analytique que l'établissement souhaitera mettre en oeuvre.

Phase 2 - réalisation du TAC - tableau analytique commun

```
graph TD; subgraph etape1 [éta pe 1]; R1[recupérer la BCA] --> A1[afficher la BCA]; end; subgraph etape2 [éta pe 2]; V1[Valider les règles du T.C.] --> A2[Afficher la BCR]; end; A1 --> A2; A2 --> R2[Afficher le TAC_niv2/3/4]; A2 --> R3[Afficher le TAC_SA];
```

Effacer toutes les données de la phase 2 : R.à.Z.

Outil conceptualisé et réalisé par Vincent Bédoucho, pour le compte de la Direction Générale de l'Offre de Soins

CC BY NC SA

Cette oeuvre est mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041 USA.

- Cliquer sur « Récupérer la BCA », pour importer la BCA de la phase 1.
- **Rappel : Attention les fichiers doivent être enregistrés dans le même dossier.**
- Il suffit ensuite de suivre les instructions.

Nota : Il n'est pas nécessaire de garder ouvert le fichier de la phase 1.

Une fois la BCA récupérée, il vous est proposé de valider les règles du tronc commun du guide de la CAH.



Rappel : Dans la BCA :

- les comptes de la balance comptable par UF de l'établissement ont été remplacés par les comptes du PCS.
- Les UF ont été remplacées par les sections d'analyse correspondantes du FICOM.

La BCA se présente sous la forme suivante. Elle est accessible dans le menu de la phase 2 en cliquant sur « Afficher la BCA »

Balance comptable analytique (BCA)							
CPT_BD	UF_BD	LETTRE_BDG	NUM_PCS	LIBELLE-COMPTES PCS	NUM_T	LIBELLE_TITRE DEPENSE/RECETTE PCS	NUM_SA
A63512	9600	A	63512	Taxe foncière	CIII	charges à caractère hôtelier & général	938.201
B60611	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CIII	charges à caractère hôtelier & général	935.21
B60612	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CIII	charges à caractère hôtelier & général	935.21
B60613	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CIII	charges à caractère hôtelier & général	935.21
B606262	9010	B	606262	Petit matériel hôtelier	CIII	charges à caractère hôtelier & général	935.21

NB/ Pour faciliter le contrôle permanent des données, le tableau conserve la traçabilité des numéros de comptes et des UF.

3.3.2. Création de la Balance Comptable Retraitée

Phase 2 étape 1 : Règles de retraitement

La création de la Balance Comptable Retraitée est la première étape de la phase 2. C'est une étape intermédiaire entre la BCA (dernière étape de la phase 1) et le TAC.



NB/ Pour des raisons de gestion interne **l'affectation initiale des charges et recettes sur les UF peut différer des affectations décrites dans le guide méthodologique de la CAH.** Cela ne signifie pas forcément que l'affectation initiale sur les UF est erronée. Cependant pour construire le TAC il convient d'appliquer les règles du PCS.

Lors de cette étape les affectations sur les SA sont révisées, de manière quasi automatique, pour être rendues conformes aux affectations prévues dans le PCS.

Les comptes du PCS pour lesquels il est indiqué « toutes sections consommatrices » peuvent être affectés sur l'ensemble des fonctions et des SA (ex : le compte 6112) ; ils ne nécessitent donc aucun retraitement.

En dehors de ces comptes, il existe six choix possibles d'affectation analytique.

Exemple –cf. tableau ci dessous:

- Le compte 6023 a une possibilité d'affectation
- Le compte 60263 a six possibilités différentes d'affectation

Le tableau ci-dessous décrit les choix d'affectation possible pour ces comptes. Il est obtenu après avoir cliqué sur le bouton « Valider les règles du T.C. »

Valider les règles du T.C.

Il permet à l'utilisateur de pointer et de contrôler les opérations nécessaires pour s'aligner sur les règles du tronc commun de la comptabilité analytique hospitalière.

Tableau des règles d'affectation du tronc commun du guide de comptabilité analytique hospitalière

Compte	6012	60224	60225	602261	602268	6023	60261	60262	60263	60264	602651	602652	602662	602663	602668	60268	6028	6061	60621
possibilité n°1	931	932.3	932.5	934.1	934.1	931.3	931.3	931	931.18	931.12	931.113	931.14	931	931.4	931	931	931	931.16	931.3
possibilité n°2		936.1	936.1	934.2	934.2		931.4		931.3	931.13									931.4
possibilité n°3				934.3	934.3		931.172		931.4										931.172
possibilité n°4				936.1	936.1		932.21		936.4										932.21
possibilité n°5							935.31		936.611										935.31
possibilité n°6									936.612										
SA_ défaut	931.113	932.3	932.5	934.1	934.1	931.3	931.165	931.16	931.18	931.13	931.113	931.14	931.113	931.4	931.113	931.113	931.113	931.16	931.165
Forcer SA_ défaut		932.4	932.51																
SA_ défaut retenue pour BCR	931.113	932.3	932.51	934.1	934.1	931.3	931.165	931.16	931.18	931.13	931.113	931.14	931.113	931.4	931.113	931.113	931.113	931.16	931.165
contrôle																			

Chaque compte (hormis ceux ayant la mention « toutes SA consommatrices ») reprend en ligne, les choix possibles du PCS (cf. guide de la CAH).

Attention : Dans ce tableau il est possible de forcer la SA proposée par défaut pour affecter les sommes résiduelles des comptes.

Ainsi l'établissement qui veut **gagner en finesse d'analyse et de suivi**, peut modifier la SA proposée par défaut par une autre SA plus précise. Cette SA plus fine **devra cependant correspondre à un des choix possibles du PCS**.

Cette SA plus fine est à inscrire sur la ligne jaune « Forcer SA_ défaut ». La ligne « contrôle » permet de visualiser la conformité de la SA proposée avec les choix d'affectation du PCS.

Exemple :

- pour le compte 60224, l'utilisateur a saisi 932.4 comme SA par défaut. Cette SA par défaut n'est pas conforme au PCS : elle **ne correspond à aucune des 2 possibilités offertes**. La ligne de contrôle signale cette non-conformité par une **case rouge**. Seule une subdivision de la SA 932.3 est possible : exemple 932.31, 932.32, etc. La saisie de l'utilisateur est invalidée. La SA par défaut 932.3 est maintenue.
- pour le compte 60225 la SA proposée est conforme et sera retenue.

De manière générale les affectations effectuées sur les « SA défaut » doivent faire l'objet de suivi particuliers avant élaboration du TAC.

Ces contrôles effectués, l'utilisateur peut **générer la BCR en cliquant sur le bouton « Valider »**

Les SA non conformes aux règles de la CAH seront ajustées automatiquement et l'utilisateur informé des écarts constatés.

Lors de cette étape la BCA après retraitement a été transformée en BCR : Balance Comptable Retraitée.

La BCR est donc la balance comptable par SA (BCA), pour laquelle ont été retraitées les affectations non conformes aux règles énoncées par le tronc commun du nouveau guide de la CAH

Des informations complémentaires sont reprises dans ce tableau pour information : le montant, les différents niveaux de hiérarchie de la SA etc.

Voici un extrait du tableau obtenu dans l'onglet BCR :

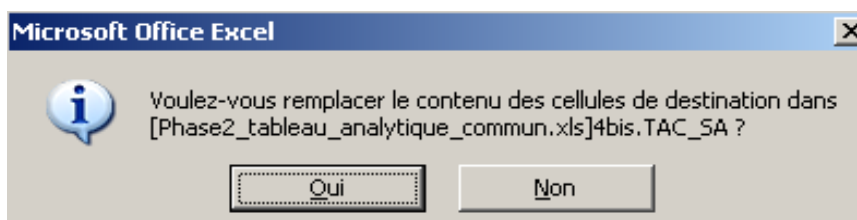
Balance comptable réglementaire (BCR)												
CPT_BCI	UF_BCI	LETTRE_BDG	NUM_PCS	LIBELLE-COMPTES PCS	NUM_T	LIBELLE_TITRE DEPENSE/RECETTE PCS	NUM_SA	SA_niv4	SA_niv3	SA_niv2	MONTANT	
A63512	9600	A	63512	Taxe foncière	CII	charges à caractère hôtelier & général	938.201	938.201	938.20	938.2	-	668,00
B60611	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CII	charges à caractère hôtelier & général	931.163	931.163	931.16	931.1	-	9 358,70
B60612	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CII	charges à caractère hôtelier & général	931.163	931.163	931.16	931.1	-	15 518,25
B60613	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CII	charges à caractère hôtelier & général	931.163	931.163	931.16	931.1	-	43 498,13
B606262	9010	B	606262	Petit matériel hôtelier	CII	charges à caractère hôtelier & général	931.113	931.113	931.11	931.1	-	220,29
B606263	9010	B	606263	Linge et habillement	CII	charges à caractère hôtelier & général	931.41		931.41	931.4	-	1 904,44
B606268	9010	B	606268	Autre fournitures consommables	CII	charges à caractère hôtelier & général	931.113	931.113	931.11	931.1	-	2 462,82
B6066	9010	B	6066	Fournitures médicales	CI	charges à caractère médical	935.21		935.21	935.2	-	-

On retrouve notamment :

- la lettre budgétaire,
- le titre d'affectation du compte,
- le numéro et le libellé du compte,
- la SA de destination, avec les différents niveaux de finesse associés qui serviront à des regroupements lors de la création du TAC : exemple : SA niveau 4 (de la forme XXX.XXX
- etc.

Il suffit de valider cette étape pour finaliser la construction du TAC.

Il est possible que le message suivant de confirmation s'affiche, il faut alors cliquer sur « Oui ».



3.3.3. Le TAC

Phase 2 étape 2 : la restitution du TAC

L'ensemble des retraitements effectués, le TAC peut être produit. Il se présente sous la forme d'un tableau croisé dynamique dont voici un extrait :

Possibilité de sélectionner la lettre budgétaire

Possibilité de sélectionner une ou plusieurs SA

Tableau analytique commun (TAC) agrégé par SA de niveaux 2, 3 & 4

L_BDG		H									
en €				SA niv2	SA niv3	SA niv4					
				931.1	931.3	931.4	932.1	932.2	932.3		
NUM_T	LIBELLE_TITRE DEPENSE/RECETTE PCS	NUM_PCS	LIBELLE-COMPTES PCS								
CI	charges de personnel			-12 328 219	-1 751 947	-404 811	-4 991 701	-3 123 238	-2 268 338		
CI	charges à caractère médical			-41 686	-10 643	-90	-356 242	-139 675	-1 978 957		
CI	charges à caractère hôtelier & général			-8 470 270	-1 448 453	-392 641	-2 083	-46 178	-3 469		
CI	charges d'amortissements, de provisions & dépréciations, financières			-1 671 364	-39 868	-17 338	-51 281	-184 365	-107 770		
PI	produits versés par l'assurance maladie										
PI	autres produits de l'activité hospitalière										
PI	autres produits			3 091 289	1 027 268	166 423	52 961	135 427	99 830		
Total				-19 420 249	-2 223 644	-648 457	-5 348 346	-3 358 029	-4 258 705		

Le tableau présente en ligne les comptes du PCS, en colonne les différentes SA du PCS et leur libellé respectif. Au croisement, on retrouve l'ensemble des dépenses ou recettes du compte pour la SA étudiée.

Il est possible d'afficher le TAC avec des niveaux variables de finesse.

Plusieurs vues du TAC sont disponibles :

Vous pouvez basculer entre les différentes vues agrégées et détaillées en cliquant sur les boutons ci-dessous :

Afficher le détail des comptes du PCS

Afficher les détails par SA de niveau 3



On peut ainsi obtenir :

- le détail des comptes du PCS : sous-totaux par titre avec ou sans le détail par compte du PCS
- le détail par SA de niveau 2 : version agrégée du TAC avec les SA de la forme XXX.X (4 chiffres)
- le détail par SA de niveau 3 : version semi-agrégée / semi-étendue du TAC avec les SA de la forme XXX.XX (5 chiffres)
- le détail par SA de niveau 4 : version étendue du TAC avec les SA de la forme XXX.XXX (6 chiffres)

A la fin des travaux il est recommandé de fermer le fichier de la phase 2 (TAC) après avoir sauvegardé les modifications effectuées.

Pour réinitialiser la maquette, il suffit d'effacer les différents onglets à l'aide du bouton ou de cliquer sur le bouton « RàZ » présent dans le menu principal de chaque phase.



4. Phase 3 : Produire les coûts directs de la Base d'Angers

4.1. Production du tableau d'aide au remplissage des coûts directs de la base d'Angers (BdA)

A l'ouverture du fichier de la phase 3 : Phase3_base_d_angers.xls, on obtient le menu suivant, après avoir activé les macros :

MENU GENERAL DU KIT DE COMPTABILITE ANALYTIQUE HOSPITALIERE

La barre d'outils ci-dessous est présente sur chaque onglet :

Elle vous permettra de valider chacune des étapes jusqu'à la génération d'une version du TAC conforme à l'ensemble des règles de la Base d'Angers. L'objet de cette version spécifique du TAC est de faciliter l'alimentation des différentes fiches de la Base d'Angers.

Phase 3 - aide à l'alimentation de la base d'Angers

étape 1 : récupérer la BCA → afficher la BCA

étape 2 : Valider les règles de la BdA → Afficher la BBdA * → Afficher le tableau d'aide à l'alimentation de la BdA

Effacer toutes les données de la phase 3 : R.à.Z.

* : Balance dédiée à l'alimentation de la Base d'Angers

Outil conceptualisé et réalisé par Vincent Bédoucho, pour le compte de la Direction Générale de l'Offre de Soins

Cette oeuvre est mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

Cette troisième phase a pour objet de produire un tableau d'aide au remplissage des coûts directs des fiches de la 'Base d'Angers'.

Tout d'abord il faut récupérer la BCA en cliquant sur le bouton


récupérer la BCA

Une fois la BCA récupérée, il faut valider les règles spécifiques au calcul des coûts d'activité de la BdA en cliquant sur :

Valider les règles de la BdA

Phase 3 étape 1 : Validation des règles de la Base d'Angers

A l'instar de la construction du TAC (cf. phase 2), l'utilisateur est invité à valider les règles du tronc commun de la comptabilité analytique, ou à apporter plus de finesse au choix de SA proposé dans le tableau des règles d'affectation.

Une fois les règles validées, il est possible de revenir au menu à l'aide du bouton  Pour plus de détails, on pourra se rapporter à la partie 3.3.2 du présent guide.

L'étape suivante consiste à générer le tableau d'aide au remplissage des fiches de coûts directs des activités.

Ce tableau est présenté sous forme de balance accessible depuis le menu en cliquant sur Afficher la BBdA.

Afficher la BBdA *

Le tableau d'aide à l'alimentation de la Base d'Angers se présente comme le TAC. Il possède également plusieurs vues pour plus ou moins de finesse.

5. Phase 4 : Produire les Comptes d'exploitation par pôle

5.1. Rappel de la définition des Comptes d'exploitation par pôle

Les Comptes d'Exploitation par pôle (Compt'Ex) correspondent à une approche simplifiée du compte de résultat analytique par pôles ou CREA. Ils ne suivent pas tout à fait la méthodologie qui leur est appliqué, cependant ils offrent un niveau satisfaisant d'analyse de la performance des pôles, facilement accessible si les CREA ne sont pas (encore) réalisés dans l'ES.

Dans le cadre du dialogue de gestion avec les pôles, tous les types de charges ne revêtent pas le même degré d'importance. Ainsi évaluer une activité de soins à l'aune de son recours au plateau technique fait sens et peut présenter plusieurs intérêts, tandis que cette approche n'aura que peu d'intérêt pour les charges indirectes de fonctionnement : gestion administrative du personnel, entretien maintenance, par exemple.

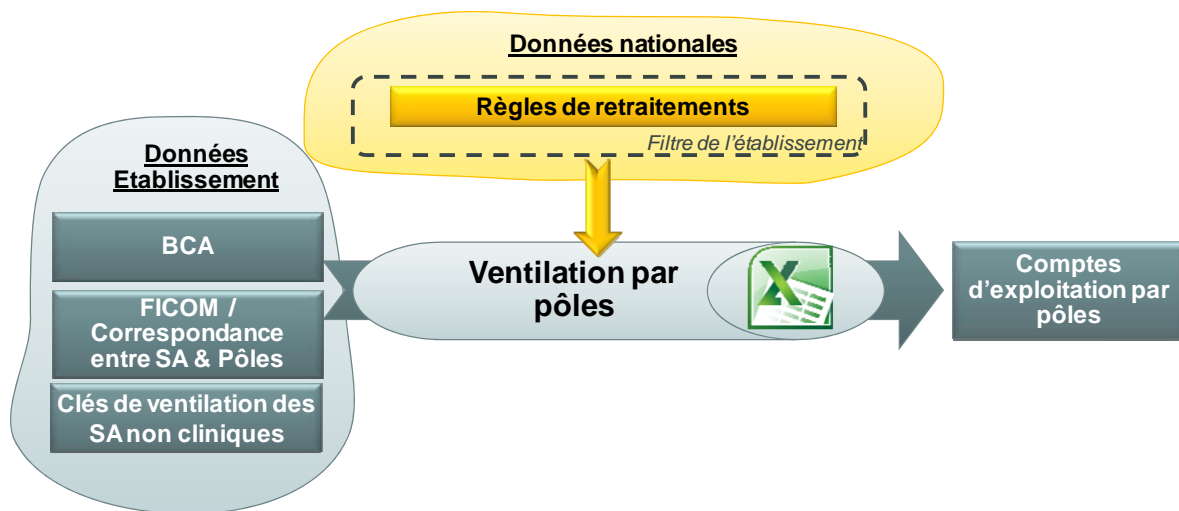
C'est dans une optique d'alimentation et d'animation du dialogue de gestion, sans sous-estimer les limites d'Excel, qu'ont été orientés les choix méthodologiques de ces Compt'Ex. On peut ainsi noter que :

- Les SAMX sont considérées comme des activités cliniques (SAC),
- le nombre de clés de ventilation a été simplifié et limité. On notera pour certaines activités support, l'utilisation de clefs automatiques en €, calculées à partir des données comptables,
- Les SA de LGG (hors restauration et blanchisserie) sont réparties dans leur globalité en fonction des dépenses déjà constatées sur les sections cliniques,
- La répartition des charges indirectes se fait globalement au niveau 2 de SA.

5.2. Les données nécessaires à la construction des COMPT'EX

Comme le schéma suivant l'indique, c'est la BCA construite lors de la phase 1 qui est utilisée pour produire les Compt'Ex, après import des informations complémentaires suivantes :


- clés de ventilation des fonctions support (activité de stérilisation, activités du plateau technique, journées (et venues) d'hospitalisation)
- validation de la table de correspondance des SA et des pôles de l'établissement.



Rappel : La plupart des données permettant la création des COMPT'EX ont été saisies lors de la phase 1.

En ouvrant le fichier de la phase 4, on accède au menu ci-dessous, après avoir activé les macros.

Cette phase comprend 4 étapes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

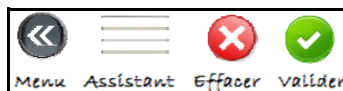
MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

Le kit de comptabilité analytique hospitalière est composé de plusieurs outils Excel :

- Phase 1 : import des données
- Phase 2 : réalisation du TAC
- Phase 3 : vers la Base d'Angers
- **Phase 4 : compte d'exploitation**

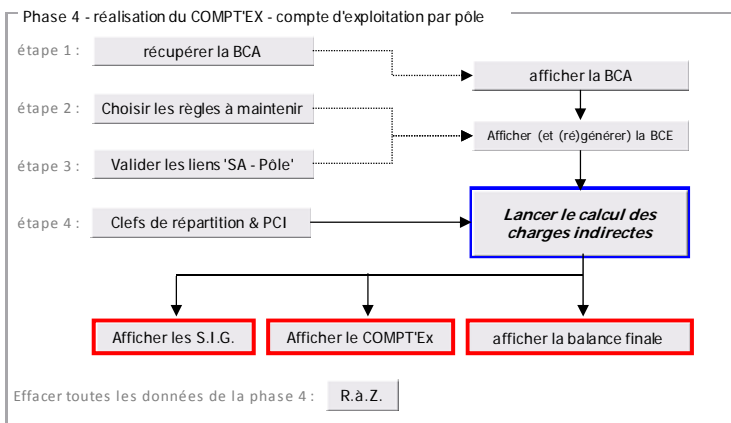
MENU GENERAL DU KIT DE COMPTABILITE ANALYTIQUE HOSPITALIERE

La barre d'outils ci-dessous est présente sur chaque onglet :



Elle vous permettra de valider chacune des étapes jusqu'à la génération du Compt'Ex - le compte d'exploitation par pôle et par service - et l'élaboration des SIG - soldes intermédiaires de gestion par pôle et par service.

Exporter des états (toutes phases) ...



Outil conceptualisé et réalisé par Vincent Bédoucho, pour le compte de la Direction Générale de l'Offre de Soins



Cette œuvre est mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

Phase 4 étape 1

La première étape consiste à récupérer la BCA comme lors des précédentes phases.

Phase 4 étape 2

La seconde étape concerne l'édition de la Balance Comptable d'Exploitation (BCE). Il s'agit, comme pour la BCR et le TAC, de retraiter la BCA pour prendre ou non en compte, les spécificités d'affectation de l'établissement par rapport aux règles du PCS.

Phase 4 étape 3

La troisième étape concerne l'import des clés de ventilation des SA auxiliaires (non cliniques) pour calculer le montant des charges indirectes à ventiler sur les pôles.

Phase 4 étape 4

La dernière étape permet de construire les tableaux analytiques des Comptes d'Exploitation par pôle et des Soldes Intermédiaires de Gestion.



Rappel sur quelques notions d'affectation et de ventilation des charges

Zoom sur l'affectation et la ventilation des charges du COMPT'EX

Pour créer les COMPT'EX, il faut pouvoir affecter correctement les charges et recettes des SA sur les pôles de l'établissement. Deux catégories de charges sont concernées : les charges directes des SA définitives, les charges indirectes provenant des SA auxiliaires (cf. guide méthodologique page 14).

1. **L'affectation directe des charges et recettes des SA cliniques** est simple, si l'appariement des SA et des pôles est réalisé de manière fiable dans le FICOM. Dans ce cas il suffit de valider les correspondances SA / pôles dans la BCA. Une vérification des affectations comptes / SA doit aussi être réalisée pour confirmer ou modifier les règles du guide de la PCS. **On produit alors un nouveau tableau : la Balance des Comptes d'Exploitation (BCE)**

Remarque : $BCE = BCR$ si toutes les règles du tronc commun sont confirmées, sinon $BCE = BCA$.

2. **L'affectation des charges des SA auxiliaires** (charges indirectes) sur les pôles nécessite la saisie de clés de ventilation. Les informations collectées pour ces clés doivent permettre d'identifier :
 - **les Unités Fonctionnelles (UF) ayant consommé des charges indirectes** (car le suivi des consommations dans les ES est souvent réalisé au niveau de l'UF et non de la SA),
 - **les volumes consommés par ces UF,**
 - **les montants correspondant aux prestations achetées, i.e. aux consommations.**

La détermination des SA consommant des prestations de SA auxiliaires doit se faire avec rigueur, selon un ordre précis imposé par le tableau des règles d'affectation ci-après.

931	932	933	934	935	936	937	938
	931	931			931		
					932		
	933				933		
934	934	934			934		934
935	935	935			935		935
937	937	937			937		

Par exemple les SA de type 931 ne peuvent se déverser sur la 931, uniquement sur les SA 934, 935, 937 et leurs subdivisions.

Ainsi dans l'exemple ci-dessous la SALM² 936.11 « Pharmacie ». Dans cet exemple 3 SA ont consommé des médicaments ; la 3^{ème} SA (correspondant à celle de la pharmacie) est retraitée selon les règles spécifiées dans le tableau ci-dessus : la pharmacie ne peut pas consommer ses propres productions.

	SA consommatrice 1 Cardiologie	SA consommatrice 2 Blocs op.	SA consommatrice 3 Pharmacie	SA nonclinique étudiée Pharmacie
Quantité clés (à définir)	1 000 clés	100 clés		1 100 clés
Poste de dépense	100 000 €	10 000 €		110 000 €
Coût unitaire au réel				100 €

Quels que soient les quantités ou montants certaines SA **ne peuvent mécaniquement pas être considérées** comme consommatrices de SA déterminées

On indique dans un premier temps les quantités consommées par chacun des consommateurs « valides », soit respectivement 1 000 clés et 100 clés, on en déduit que 1 100 clés de ventilation ont été consommées.

Dans un second temps, on indique le montant des postes de dépenses associés, on trouve un total de 110 000 €, ce qui permet de **déterminer le coût unitaire constaté de la clé**, soit 100€ dans cet exemple.

NB/ Ce coût unitaire est à utiliser avec précaution, notamment si on veut estimer la performance économique des SA auxiliaires productrices.

Pour la détermination des montants à répartir, l'utilisateur pourra choisir entre une répartition au coût unitaire constaté de la clé et une répartition selon des prix de cession internes (PCI) définis. Dans ce dernier cas le mécanisme différent implique que les SA cliniques achètent la prestation des SA auxiliaires à un prix prédéfini en amont par l'établissement.

Dans le premier cas, les SA non cliniques sont toujours à l'équilibre financier (prix de vente égal coût constaté), le coût constaté des prestations consommées n'est connu qu'à posteriori.

² SALM cf. guide méthodologique de la CAH paragraphe 2.2.3.2 et suivants

Dans le second cas, les SA non cliniques se retrouvent déficitaires ou excédentaires selon la politique de gestion menée car le prix de vente est différent du coût constaté. Le prix de vente des prestations consommées est connu et contractualisé dès le début de l'exercice comptable.

L'ordre de déversement des charges est le suivant :

1. SA LM (Logistique Médicale)
2. SA MT (Médico-Technique)
3. SA LGG (Logistique Générale & Gestion)
4. Structures

(Cf. page 34 du guide méthodologique pour les définitions des types de SA)

Rappel : Les SAMX sont considérées comme des SAC dans cet outil.

5.3. Procédure de construction du COMPT'EX

5.3.1. Création de la BCE

La Balance des comptes d'Exploitation (BCE) se construit comme la BCA. On y retrouve :

- les comptes de l'établissement, remplacés par leur équivalent dans le PCS,
- les UF, remplacés par les SA du PCS, sachant que l'établissement a la possibilité de moduler les affectations de SA du PCS.

Phase 4 étape 2

La BCE se construit après avoir récupérée la BCA.



Retraitements de la BCA pour créer la BCE

Choisir les règles à maintenir

Dans le menu du fichier, cliquer sur le bouton « Valider le maintien des règles du Guide » pour accéder au tableau ci-dessous reprenant en colonne tous les comptes de la BCA (issus du PCS) pour lesquels une règle existe dans le tronc commun du guide de CAH :

Tableau des règles d'affectation appliquées dans le cadre des comptes d'exploitation par pôle																			
Compte	6012	60224	60225	602261	602268	6023	60261	60262	60263	60264	602651	602652	602662	602663	602668	60268	6028	6061	60621
possibilité n°1	931	932.3	932.5	XXXX	934.1	931.3	931.3	931	931.18	931.12	931.113	931.14	931	931.4	931	931	931	931.16	931.3
possibilité n°2		936.1	936.1	XXXX	934.2		931.4		931.3	931.13									931.4
possibilité n°3				XXXX	934.3		931.172		931.4										931.172
possibilité n°4				XXXX	936.1		932.21		936.4										932.21
possibilité n°5				XXXX			935.31		936.611										935.31
possibilité n°6				XXXX					936.612										
SA_défaut retenue en phase2	931.113	932.3	932.5	XXXX	934.1	931.3	931.165	931.16	931.18	931.13	931.113	931.14	931.113	931.4	931.113	931.113	931.113	931.16	931.165
Maintien de la règle du TC ? (O/N)	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Si elles sont validées telles quelles, les règles du Guide de la CAH s'appliquent par défaut.



Cependant il est **possible** « d'invalider » **manuellement les SA proposées**, pour chaque compte du PCS. Pour cela il convient de noter 'N', sur la ligne en jaune intitulée « Règle du TC maintenue ? (O/N) », dans la colonne correspondant au compte concerné.

Dans le tableau ci dessus, le compte 602261 récupérera les affectations réalisées à l'origine par l'établissement. Ces affectations sont reprises dans la BCA. Dans ce cas **les affectations analytiques du PCS sont invalidées au profit des affectations analytiques initiales de l'établissement**. Un ou plusieurs comptes peuvent ainsi être invalidées.

Il est recommandé, pour commencer, de valider les règles du Guide dans un premier temps.

Pour passer à l'étape suivante, il suffit de valider en cliquant sur



Durant cette phase les SA vont être rattachées aux pôles de l'établissement.

Rattachement des SA aux pôles



Ce traitement a pour objectif de vérifier que chaque SA est bien rattachée à un pôle. Pour cela, le modèle récupère les liens SA / pôles du FICOM importé et les compare avec toutes les autres données renseignées.

Si des anomalies sont détectées, i.e. s'il existe des données absentes (ex : pôle non identifié pour certaines SA, ou affectation retraitée vers une SA non définie initialement dans le FICOM), il sera nécessaire de préciser les rattachements à opérer (cf. tableau ci-dessous ; onglet 6 bis):

SA de la BCE sans rattachement à un pôle			
Sections d'analyse	nb d'occurrences dans la BCE	A rattacher au pôle :	A rattacher au CA :
931.161	3	13	105
931.172	42	13	105
931.12	157	12	103
931.11	29	15	102
931.13	1	11	64

Dans la première colonne, des sections d'analyses présentes dans la BCE mais absentes du FICOM, sont identifiées. Il est donc nécessaire de les rattacher à des pôles, puis à des centres d'activité.

Exemple : dans l'illustration ci-dessus la SA 931.161 apparait 3 fois dans la BCE mais n'est pas répertoriée dans le FICOM. On la rattache donc manuellement au Pôle 13 et au CA 105.

Rattachement des SA de niveau 2

La table suivante permet le rattachement des activités support de niveau 2. Là encore, il est nécessaire de bien les rattacher aux pôles et centres d'activité (ou service). En effet la répartition des charges indirectes se fait à la maille des SA de niveau 2, or bien souvent le FICOM ne contient pas le rattachement des SA de niveau 2 à un pôle.

Rattachement des activités support de niveau 2

activité support	SA niv2 / niv3 associée	A rattacher au pôle :	A rattacher au CA :
Administration	931.1	13	105
Restauration	931.3	13	105
Blanchisserie	931.4	13	105
Urgences	932.1	10	1010
Laboratoires	932.3	5	5000
Blocs opératoires	932.4	1	1200
Imagerie médicale	932.5	4	4000
Anesthésie	932.6	1	8110
Rééducation	932.7	1	8110
Explorations	932.8	9	2100
Autres MT	932.9	9	2100

Exemple : dans l'illustration ci-dessus la SA 931.1 a été rattachée manuellement au Pôle 13 et au CA 105.

Une fois ces rattachements opérés, il suffit de cliquer sur « Valider », pour construire la BCE :

Balance des comptes d'exploitation (BCE)

CPT_BC	UF	LETTRE_B	NUM_F	LIBELLE-COMPTES PCS	NUM	LIBELLE_TITRE DEPENSE/RECETTE PCS	NUM_S	POLE	CA	SA_n	MONTANT
A63512	9600	A	63512	Taxe foncière	CIII	charges à caractère hôtelier & général	938.201	9-structure	902-budget a - dna	938.2	668,00
B60611	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CIII	charges à caractère hôtelier & général	931.163	7-administration	705-services hoteliers	931.1	9 358,70
B60612	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CIII	charges à caractère hôtelier & général	931.163	7-administration	705-services hoteliers	931.1	15 518,25
B60613	9010	B	6061	Fournitures non stockables	CIII	charges à caractère hôtelier & général	931.163	7-administration	705-services hoteliers	931.1	43 498,13

On observe que les pôles et les SA sont affectés selon les règles précédemment décrites, le format est identique à celui de la BCR.

Pour passer à l'étape suivante, il est recommandé de passer par l'onglet menu.

En synthèse : A ce stade la BCA produite en phase 1 a été capitalisée à chaque phase, les règles d'affectation ont été analysées, des arbitrages ont été rendus en fonction des besoins de l'établissement. Enfin les liens SA / Pôles / CA ont été validés.

L'étape suivante consiste à importer les clefs de répartition des SA auxiliaires ou fonctions support, pour répartir les charges indirectes.

5.3.2. L'import des clés de répartition

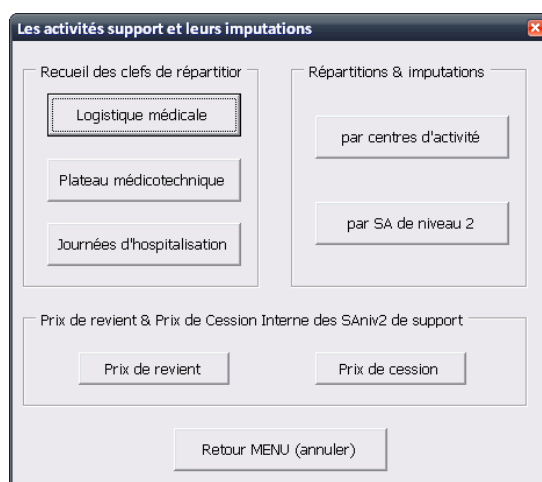
Rappel : On distingue **SA cliniques et SA auxiliaires, non cliniques** (médico-techniques, logistiques, administratives...).

Saisie des clés de répartition

Clefs de répartition & PCI

L'étape de saisie des clés de répartition débute en validant l'onglet en cours :6 bis SA>pôle et en suivant les instructions.

L'utilisateur a aussi la possibilité de cliquer sur le bouton intitulé « Clefs de répartition & PCI » accessible dans le menu. L'assistant de saisie des clefs de répartition s'ouvre alors :



Dans le cadre supérieur gauche, trois recueils de clés sont proposés : SALM, SAMT, journées d'hospitalisation.

Le cadre supérieur droit propose d'éditer deux tableaux de restitution, par SA productrice de niveau 2 (4 chiffres), des clés saisies et des montants ventilés.

Le premier tableau présente les informations par service consommateur (ou CA) ; le second présente les informations par SA de niveau 2 consommatrice.

Enfin, le cadre inférieur permet l'affichage des prix de revient par activité productrice de niveau 2 d'une part, et la mise en place ou l'affichage des prix de cession interne pour chaque activité support.

Pour commencer la saisie, il faut sélectionner successivement chaque recueil du cadran de gauche.

L'assistant qui s'est affiché sera disponible sur chacun des onglets de recueil, On peut y revenir pour saisir les autres clés de répartitions, mais la simple validation de l'écran en cours entraîne l'affichage du recueil suivant.

Logistique médicale : saisie des clefs

Il est nécessaire de saisir, **pour les SA de la logistique médicale**, les informations suivantes :

- **UF** : il s'agit du consommateur
- **Quantité consommée**, exprimée en nombre d'UO
- **Activité productrice** (qui produit) en mettant la **SA de niveau 2**

La saisie des clés de répartition prend la forme suivante. Il est important de renseigner la colonne relative à la « quantité consommée », pour réaliser la ventilation à l'étape suivante.

Clefs de répartition de la logistique médicale

UF consommatrice	quantité consommée	activité productrice (SA de niv2)
5403	292	936.2
2300	194	936.2

Dans cet exemple, la SA 936.2 (stérilisation) a produit 486 unités d'œuvre dont 292 consommées par l'UF 5403 et 194 par l'UF 2300.

Après avoir complété ce tableau, valider pour passer à la saisie des clés du plateau technique.

Nota bene/ Pour les Compt'Ex seuls les « mètres cube » stérilisés sont renseignés pour la logistique médicale.

Concernant les autres SALM :

- les charges de la pharmacie sont ventilées au prorata des consommations pharmaceutiques issues de la BCE.
- les charges de génie biomédical sont ventilées au prorata des dépenses de maintenance biomédicale issues de la BCE.
- les charges des sections d'hygiène et vigilance et « autres LM » sont ventilées selon la même clef que l'activité de pharmacie.

Plateau technique : saisie des clefs

Clefs de répartition du plateau technique

UF consommatrice	quantité consommée	activité productrice (SA de niv2)
3004	29961	932.1
3001	6351	932.1
4500	178	932.1
4505	29	932.1
5001	314	932.1
5050	60	932.1

La procédure de saisie est identique.

Dans cet exemple, la SA 932.1 (urgences médico-chir.) a produit 37 732 unités d'œuvre dont 29 961 consommées par l'UF 3004, 6351 par l'UF 3001 etc.

Après validation de cette table il est proposé de saisir les journées d'hospitalisation, par type de prise en charge et par UF.

Journées d'hospitalisation : saisie des clefs

Toujours par souci de simplification, les journées d'hospitalisation sont utilisées pour la ventilation des charges de certaines SA auxiliaires.

Il convient dès lors de **saisir l'intégralité des journées d'hospitalisation réalisées par UF.**

Chaque journée réalisée est typée de la manière suivante :

- H – pour une activité d'hospitalisation complète
- J- pour une activité d'hôpital de jour ou d'ambulatoire
- S- pour une activité de séance

Les journées d'hospitalisation sont utilisées pour la ventilation des charges de certaines SA. Les journées d'ambulatoire/hôpital de jour (HdJ)/séances sont valorisées à hauteur de 0,5 journée (0,25 dans certains cas).

Journées d'hospitalisation produites

UF consommatrice	Journées réalisées	Hospi. / Jour / Séance ?
3001	6793	H
4101	9391	H
4201	9043	H
4220	29	H
4301	1944	H
4302	659	J
4303	1867	H
4306	2545	H

Exemple : l'UF 3001 a réalisé 6793 journées en Hospitalisation Classique (ou Hospitalisation de Semaine) car « H » est renseigné dans la 3^{ème} colonne. A l'inverse l'UF 4302 a réalisé 659 journées en ambulatoire ou hôpital de jour (lettre « J » en 3^{ème} colonne) qui seront donc de manière automatique valorisées à hauteur de $659/2= 329,5$ journées.

Deux tableaux récapitulant les saisies réalisées sont proposés à l'affichage pour contrôle :

- Tableau des répartitions par activité support et par centre d'activité consommateur
- Tableau des répartitions par activité support et par SA de niveau 2 consommatrice

Il suffit de valider ces étapes pour accéder à l'étape suivante en cliquant sur



A ce stade, les éléments suivants ont été renseignés :

- les unités fonctionnelles ayant eu recours aux activités support
- les quantités consommées par chacune de ces UF

Afin de ventiler les charges (les facturer aux consommateurs), il reste à indiquer les prix unitaires de cession de chaque consommation indirecte, si l'établissement choisit d'appliquer des prix de cession internes.

Prix de cession internes

Deux options sont possibles dans COMPT'EX :



- Utiliser le cout unitaire de la clé calculé,
- Appliquer un prix de cession défini en interne : par exemple le cout d'UO de la base d'Angers, ou de l'ENCC, ou tout autre tarif structurant.

La définition de prix de cession interne peut être faite pour une ou plusieurs SA support du tableau ci-dessous, en renseignant la dernière colonne.

Le tableau de saisie est accessible en cliquant sur « Prix de cession » dans l'assistant. Il est aussi accessible après validation de l'onglet 8 bis.

Prix de cession internes (PCI)

activité support	SA niv2 associée	nature de la CLEF	coût unitaire constaté	PCI retenu (si différent)
Administration	931.1	€ charges	0,40	
Restauration	931.3	Journée Repas	22,35	
Blanchisserie	931.4	Journée Blanch.	6,14	
Urgences	932.1	Nb de passages	49,49	
Laboratoires	932.3	Nb d'éq. B consommés	0,22	
Blocs opératoires	932.4	Nb d'ICR	4,56	
Imagerie médicale	932.5	Nb d'ICR	2,43	
Anesthésie	932.6	Nb d'ICR	5,55	
Rééducation	932.7	Nb d'AMK & éq.	2,66	
Explorations	932.8	Nb d'ICR	58 021,95	0

Dans l'illustration ci-dessus, le coût unitaire constaté est calculé à partir des données fournies en amont. Il est exprimé en euros. Dans la mesure où le Prix de Cession Interne (colonne E) n'est pas renseigné, c'est au coût unitaire constaté que l'activité support « facturera » sa prestation aux activités consommatrices. La SA support aura dans ce cas un compte de résultat toujours en équilibre.

Si un prix de cession interne (PCI) est défini en revanche, il sera utilisé pour facturer la prestation. La prestation facturée constituera pour l'activité support une « recette indirecte ». Comme indiqué précédemment l'activité support pourra être selon les circonstances, bénéficiaire ou déficitaire.

Une fois ces prix saisis (en euros), on valide pour construire la balance en coûts complets (BCC). Cette balance inclue l'ensemble des opérations directes et indirectes. La mise en forme de cette balance permet de construire le COMPT'EX puis les soldes intermédiaires de gestion analytiques.

5.4. La BCC, le COMPT'EX, les SIG

La validation, de l'onglet 9 PCI, ou l'utilisation du bouton « lancer le calcul des charges indirectes » du menu principal, entraîne l'affichage de l'assistant suivant :

Opérations liées aux charges indirectes

Traitement des opérations indirectes

Les traitements suivants vont s'enchaîner. Leur temps de réalisation peut durer quelques minutes...

- Traitement des charges induites et indirectes
- Traitement des charges de structure
- Mise à jour de la balance en coûts complets
- Actualisation du compte d'exploitation et des SIG

Le cadre gauche précise les étapes successives qui s'enchaîneront après avoir appuyé sur le bouton « valider et poursuivre ». La partie droite propose de maîtriser l'affichage de ces différentes balances intermédiaires, et notamment celle de la balance récapitulative (BCC), regroupant l'ensemble des opérations directes et indirectes réalisées dans le cadre de la phase 4.

La BCC

C'est un outil d'analyse clé, fourni sous forme de base de données exportable pour faciliter son exploitation. La BCC se présente sous la forme du tableau ci-dessous.

Balance du compte d'exploitation incluant les opérations indirectes

Centre d'activité	Pôle	Regroupement comptable	Compte/Activité	Montant
700-administration generale	7-administration	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
706-restauration	7-administration	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
707-blanchisserie	7-administration	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
500-urgences	5-SSMUR	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
602-analyses biologiques	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
305-chirurgie - plateau techniqu	3-chirurgie	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
604-imagerie medicale	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
305-chirurgie - plateau techniqu	3-chirurgie	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
606-reeducation fonctionnelle	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
607-explorations fonctionnelles	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
608-dietetique	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
600-pharmacie	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
601-sterilisation	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
710-genie biomedical	7-administration	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
609-hygiene & vigilances	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
609-hygiene & vigilances	6-médico-technique	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0
901-structure	9-structure	charges de personnel	641 - Rémunérations de personnel	0

Un dernier bouton permet de réaliser des ajustements ou des retraitements analytiques, selon le même principe que dans la phase 1.

Il s'agit d'ajuster les flux de recettes³ indirectes pour aller plus loin et autoriser une affectation plus fine (que le niveau 2) entre les différents centres d'analyse (services, départements...) d'une même activité support.

³ Les charges des activités supports une fois facturée aux consommateurs, constituent des recettes indirectes pour ces mêmes activités support.

L'assistant ci dessus s'affiche pour vous guider au cours de cette opération.

Par exemple, l'outil ne peut répartir les charges des activités supports (SA auxiliaires) qu'au niveau 2 de l'arbre analytique.

Ainsi pour une SA auxiliaire « 932.3 laboratoires » qui comporte des laboratoires spécialisés de niveau 4 (biochimie, sérologie toxicologie...), rattachés de plus, à des pôles différents, le fait de répartir la recette indirecte globale entre eux a du sens, et rend plus pertinente l'analyse réalisée notamment dans le cadre du dialogue de gestion.

NB/ On peut toutefois noter que cette étape facultative n'est recommandée qu'aux établissements les plus avancés.

Le COMPT'EX

Une fois les ajustements analytiques (éventuellement) réalisés, le Compt'Ex est mis à jour et s'affiche sous la forme du tableau croisé dynamique suivant:

Compt'Ex : Compte d'exploitation par pôle et centre d'activité (CA)					
en Euros		Pôle	Centre d'activité		
		1-psychiatrie	2-femme-enfant	3-chirurgie	4-médecine
GRP	Regroupement comptable				
CI	charges de personnel	-14 613 851	-13 867 704	-7 210 003	-9 477 333
CII	charges à caractère médical	-159 562	-1 114 025	-1 432 001	-3 775 397
CIII	charges à caractère hôtelier & général	-111 695	-26 820	-15 596	-23 231
CIV	charges d'amortissements, de provisions & dépréciations, financières & exceptionnelles	-57 281	-349 051	-203 591	-610 810
CV	Charges induites par l'activité	-1 127 229	-6 656 906	-4 511 693	-3 022 272
CVI	Charges indirectes de fonctionnement	-6 607 249	-4 991 828	-2 407 101	-6 072 329
PI	produits versés par l'assurance maladie	26 668 466	18 941 585	7 459 563	19 808 327
PII	autres produits de l'activité hospitalière	1 438 284	2 457 956	1 435 502	1 387 049
PIII	autres produits	359 600	610 066	136 578	1 183 421
PIV	Produits des activités réalisées pour d'autres services du CH		4 081 117	3 692 036	
(blank)	(blank)				
	Grand Total	5 789 483	-915 609	-3 056 304	-602 574

Comme pour le TAC, il est possible de sélectionner plusieurs vues pour ajuster le degré de finesse de la restitution.

Le Compt'Ex présente l'ensemble des dépenses, puis l'ensemble des recettes.

Les différentes catégories de dépenses recensent par SA:

- les charges directes des titres I à IV,
- les charges (indirectes) induites par l'activité, regroupées dans « CV »,
- les charges indirectes de fonctionnement, regroupées dans « CVI ».

NB/ Ces deux derniers regroupements, « CV et CVI », propres au COMPT'EX uniquement, ne sont pas réglementaires.

Les différentes catégories de recettes recensent par SA :

- les produits directs de titre I à III,
- les produits induits par les activités supports à l'activité de soin, regroupés dans un « PIV ».

NB/ Ce dernier regroupement, « PIV », propre au COMPT'EX uniquement, n'est pas réglementaire.

Cette présentation des comptes d'exploitation analytiques se veut volontairement proche de la présentation financière.

Les SIG

Pour croiser les analyses et partant les affiner, une présentation sous forme de soldes intermédiaires de gestion (SIG) analytiques est également proposée. Les SIG permettent d'effectuer des analyses sous un autre prisme: charges et produits suivant une logique de classement qui met en relief les éléments clés. L'objectif dans cette approche est de mieux comprendre la formation du résultat de l'établissement et d'évaluer le poids des différents types de dépenses et de recettes dans ce processus.

Le tableau des SIG présenté ci-après concerne l'ensemble de l'établissement mais il peut également se décliner par pôle ou par CA (service), à partir du menu déroulant situé en haut à droite du tableau.

Les différents soldes intermédiaires disponibles :

- **La valeur ajoutée** : C'est la « production nouvelle » réalisée par l'établissement, le pôle. C'est la différence entre la valeur des produits et des charges externes (achats faits pour exercer l'activité, ex : matières premières, services...)
- **L'excédent brut d'exploitation** ou EBE: permet au pôle d'évaluer son résultat en ne prenant en compte que les éléments qu'il maîtrise (recettes d'activité, ressources humaines etc.), donc hors charges de structure, frais financiers etc. Il s'agit du résultat encaissable de la seule exploitation, avant tout impact de la politique d'investissement de l'hôpital (ni amortissements, ni frais financiers liés aux emprunts)
- **Le résultat d'exploitation** : permet de visualiser le résultat comptable des seules opérations liées à l'exploitation, après la prise en compte de l'impact des amortissements et des charges de structure immobilière
- **Le résultat courant** intègre l'impact des opérations financières (y compris les charges indirectes de structure financière)
- **Le résultat net** intègre quant à lui les produits & charges exceptionnels. Ce résultat comprend l'ensemble des recettes et des charges et permet d'évaluer ce que l'établissement ou le pôle gagne ou perd réellement.

L'excédent brut d'exploitation (analytique) est sans doute le solde intermédiaire, le plus intéressant à exploiter dans le cadre du dialogue de gestion avec les pôles.

En effet, comme il s'agit du résultat encaissable de la *seule exploitation courante*, hors impact des choix d'investissement et de financement de l'établissement, il peut être considéré comme le solde de l'ensemble des opérations de l'année sur lesquelles le pôle peut exercer une certaine maîtrise.

En d'autres termes, il est le reflet des moyens de suivi et d'action dont dispose le pôle pour piloter son efficacité et sa rentabilité.

On notera enfin la relation existant entre EBE et Marge Brute. Cette dernière notion étant régulièrement utilisée dans les tableaux de bord financiers des EPS (tdbfeps) et Hospi Diag : $EBE + c75 (SC) - C65 (SD) = \text{Marge Brute}$.

Soldes Intermédiaires de Gestion (S.I.G.)

Tous pôles confondus (Total établissement)

PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE :		
produits versés par l'assurance maladie	122 008 462	
autres produits de l'activité hospitalière	18 097 605	
<i>Sous-Total - Chiffre d'Affaires</i>	140 106 068	
Produits des activités réalisées pour d'autres services du CH	19 036 684	
Produits des activités support concourant au fonctionnement du CH	24 586 955	
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE		183 729 707
CHARGES EXTERNES :		
dépenses auprès de tiers, liées au niveau d'activité	18 979 301	
recours à d'autres services de l'hôpital (en lien avec l'activité)	19 036 684	
<i>Sous-Total - Marge sur coûts variables</i>	145 713 722	
dépenses auprès de tiers, non corrélées au niveau de l'activité	9 861 351	
charges (indirectes) liées au fonctionnement de l'hôpital	24 586 955	
SOLDE INTERMEDIAIRE n°1 : VALEUR AJOUTEE PRODUITE (V.A.)		111 265 415
AUTRES PRODUITS DIRECTEMENT LIES A L'EXPLOITATION :		
subventions d'exploitation reçues	2 690 955	
AUTRES CHARGES DIRECTEMENT LIEES A L'EXPLOITATION :		
charges liées aux ressources humaines	85 550 144	
impôts, taxes et versements assimilés	9 100 868	
SOLDE INTERMEDIAIRE n°2 : EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E.)		19 305 359
AUTRES PRODUITS DIVERS (hors opérations financières et exceptionnelles) :		
Produits d'exploitation résiduels	6 038 420	
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation	1 721 575	
AUTRES CHARGES DIVERSES (hors opérations financières et exceptionnelles) :		
Charges d'exploitation résiduelles	1 987 047	
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	23 231 677	
Solde (indirect) lié à la structure immobilière de l'hôpital	0	
SOLDE INTERMEDIAIRE n°3 : RESULTAT D'EXPLOITATION (R.Ex.)		1 846 630
OPERATIONS FINANCIERES :		
Produits financiers	3	
Charges financières et dotations à caractère financier	94 953	
Solde (indirect) lié à la structure financière de l'hôpital -	0	
SOLDE INTERMEDIAIRE n°4 : RESULTAT COURANT (R.C.)		1 751 680
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES :		
Produits exceptionnels	2 254 820	
Charges exceptionnelles et dotations à caractère exceptionnel	2 131 118	
RESULTAT NET : Tous pôles confondus (Total établissement)		1 875 382